

Rimouski, district Le Bic, le 20 octobre 2020

Commission de la représentation électorale  
Édifice René-Lévesque  
3460, rue de la Pérade  
Québec (QC)  
G1X 3Y5

OBJET : Opposition au projet de règlement modifié sur la division du territoire de la ville de Rimouski en onze districts électoraux

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance du règlement 1183-2020 de la Ville de Rimouski concernant la division du territoire de la Ville et je désire par la présente manifester mon opposition à ce projet de règlement modifié pour les principaux motifs suivants :

### **Le respect des communautés naturelles**

Le respect des communautés naturelles est un critère essentiel quand vient le temps de modifier les districts électoraux. L'autre critère, l'égalité des votes des électeurs, ne suffit pas. Ça serait trop simple. Or, au Bic, la communauté naturelle est clairement définie par plusieurs éléments très significatifs et distinctifs :

- Son histoire
- Ses limites naturelles
- Le fort sentiment d'appartenance de ses résidents
- Sa notoriété à l'échelle provinciale, nationale et même internationale
- Son caractère villageois qui en fait un district d'une nature bien différente

### **L'engagement des maires du Bic et de Rimouski lors de la fusion Bic-Rimouski**

En 2009, les maires de Rimouski et du Bic, alors respectivement Éric Forest et Claude Gauthier, se sont engagés publiquement à conserver le toponyme du Bic, à respecter l'identité villageoise du Bic et à préserver l'intégrité de son territoire. C'est précisément cet engagement politique formel qui a pesé dans la balance et incité les Bicois et Bicoises à voter en faveur de la fusion. Les maires d'aujourd'hui sont moralement – et politiquement - tenus de respecter cet engagement.

En 2009, la ville de Rimouski salivait à l'idée de fusionner le Bic, en grande partie à cause de sa notoriété internationale. Aujourd'hui, ils doivent respecter notre intégrité, notre identité, notre territoire. En 2020, seulement 11 ans plus tard, le maire ne peut renier cet engagement.

## **L'impact des décisions administratives sur la vie de quartier**

Dans la foire aux questions publiées par la Ville de Rimouski sur son site internet, on peut y lire en page 3 : « Le redécoupage électoral n'aura aucun impact sur votre vie de quartier. » Je crois que cela est faux. Le redécoupage est officiellement strictement administratif, mais l'administratif déteint nécessairement sur toutes nos communications avec la ville et finit par changer maints aspects de la vie de quartier.

## **L'impact du redécoupage sur la relation des citoyens et des citoyennes avec leur conseiller et conseillère**

Les quelques Rimouskois de l'actuel district de Sacré-Cœur devenus Bicois malgré eux seront d'éternels minoritaires ayant des besoins forts différents de ceux du Bic, besoins qui risquent d'être constamment déçus. Les futurs conseillers et conseillères des districts (du Bic et de Sacré-Cœur en particulier) risquent de s'arracher les cheveux pour tenter de représenter ces entités si différentes.

Par ailleurs, le secteur de Rocher-Blanc qui est un quartier en soi, même sans en porter le nom officiellement, et qui a une vie de quartier très particulière sera divisé en deux. Une totale hérésie.

## **Le processus de consultation**

À cause de la pandémie, il n'y a pas eu consultation publique. La consultation s'est faite par visioconférence et par écrit. Or, tous les citoyens ne sont pas bien équipés pour participer à une rencontre virtuelle, faute d'équipement adéquat et d'aisance avec la technologie, et tout le monde n'a pas de la facilité pour exprimer clairement son opinion par écrit. Il me semble que les circonstances n'ont pas permis un réel exercice démocratique.

De plus, le processus a été très lourd.

1. La première consultation a été annulée – on se demande encore pourquoi. J'ai dû réécrire à la ville de Rimouski pour signifier mon opposition au projet de règlement modifiant les districts.
2. Une fois le nombre d'opposants atteint, j'ai dû réécrire à la ville de Rimouski pour expliquer les raisons de mon opposition.
3. Après la modification du règlement par la ville de Rimouski, il m'a fallu encore écrire pour dire que je m'opposais.
4. Puis réécrire pourquoi.
5. Puis, j'ai dû vous écrire, à la CRE, pour dire que j'étais contre le règlement modifié
6. Puis, m'inscrire à la consultation virtuelle.
7. Puis vous écrire les raisons de mon opposition.

Pour dire vrai, je ne suis même pas certaine d'avoir listé ces étapes sans me tromper. Et à l'étape où j'en suis, je n'ai pas le courage de tout revérifier. Mais je peux vous certifier une chose : il fallait vraiment avoir le Bic à cœur pour passer au travers du processus. Et nombreux et nombreuses sont les Bicois et Bicoises qui n'ont tout simplement pas le temps de faire tout cela, surtout que les deux dates où il fallait écrire à la ville étaient dans des périodes très inopportunes : à la fin juillet et pendant la rentrée scolaire!

### **La pérennité de la décision**

Il s'agit d'un redécoupage sur lequel on ne reviendra pas. C'est donc majeur. Il faut appliquer ici le principe de précaution, sauvegarder les acquis, quitte à réévaluer le tout dans quatre ans.

### **L'effet boule de neige**

Si le projet de règlement modifié de la ville de Rimouski est accepté, l'intégrité du territoire du Bic sera affectée à jamais. Si on 2021, on affirme qu'on est au Bic, alors qu'on se trouve au coin des rues Saint-Germain et Montée des Saules, ce sera la fin du Bic tel qu'il a toujours existé. Je ne suis habituellement pas conservatrice, croyez-moi, et l'idée n'est pas de vouloir que tout demeure « comme avant », mais il faut savoir préserver ce qui mérite de l'être, et le territoire du Bic doit être préservé, je dirais même protégé, car il a un caractère exceptionnel, et c'est par son caractère d'exception justement qu'il est connu à l'international.

En 2025, la parité en termes de votes avec les autres districts risque de n'être pas encore atteinte, la ville de Rimouski aura alors les coudées franches pour gruger encore quelques rues dans le district de Sacré-Cœur et faire perdre encore un peu plus le caractère distinct du Bic. Il deviendra alors impossible de mobiliser des citoyens pour protester pour quelques rues.

### **Le climat malsain au conseil municipal de la ville de Rimouski**

Le 11 mai dernier, la conseillère du district du Bic, Virginie Proulx, a été exclue du comité plénier. Plusieurs médias en ont parlé, dont Le Soleil. À ce jour, elle est encore exclue, et nous sommes nombreux au Bic à estimer que c'est antidémocratique.

<https://www.lesoleil.com/actualites/la-ville-de-rimouski-exclut-une-conseillere-municipale-efb068c9995aafc615bada3d012bd382>

Le 25 septembre dernier, Évelyne Beaudin, Virginie Proulx, respectivement conseillères municipales à Sherbrooke et à Rimouski, ainsi que plus de 30 autres signataires ont écrit une lettre demandant plus de transparence dans les conseils municipaux.

<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-09-25/pour-des-villes-plus-transparentes.php>

Le 5 octobre dernier, Virginie Proulx présentait une résolution au conseil municipal de Rimouski qui demandait ceci : « Que le conseil municipal de la Ville de Rimouski

demande au gouvernement du Québec d'appliquer la recommandation de la Commission Charbonneau, à l'effet d'« adopter des dispositions limitant les exceptions au caractère public des délibérations des élus municipaux du Québec, en s'inspirant des articles 239 et 239.1 de la Loi de 2001 sur les municipalités de l'Ontario » et ce, avant les prochaines élections municipales québécoises de 2021. » La résolution, qui demande plus de transparence au conseil municipal, n'a pas été discutée, car aucun conseiller ou conseillère ne l'a appuyé !

<https://journallesoir.ca/2020/10/06/virginie-proulx-encore-mise-a-lecart-par-les-autres-elus/>

Le 7 octobre, Virginie Proulx publiait ceci sur sa page Facebook de conseillère : «Puisque je prône la transparence, j'ai décidé d'être cohérente et de partager les échanges de courriels entre un citoyen et moi qui sont tombés entre les mains des conseillers et du maire, et qui sont la raison pour laquelle le conseil municipal a voté « et de façon très majoritaire » mon exclusion.»

<https://www.facebook.com/virginieproulxbic>

Un journal indépendant en faisait état.

<https://www.moutonnoir.com/2020/10/virginie-proulx-revele-les-courriels-qui-auraient-mene-son-exclusion>

Bref, le torchon brûle entre la conseillère du district le plus touché par le projet de redécoupage des districts électoraux et le conseil municipal, incluant le maire, Marc Parent. Tant que la situation n'aura pas été éclaircie, tant que dureront les vives tensions, il m'apparaît totalement inopportun que la ville de Rimouski aille de l'avant avec un projet de redécoupage qui affecte si vivement le district du Bic. J'estime que le conseil municipal de la ville de Rimouski n'a pas en ce moment la légitimité morale et politique pour procéder à un redécoupage des districts électoraux qui modifie autant le territoire du Bic alors qu'il est en conflit ouvert avec l'élue qui le représente.

### **En conclusion**

Je demande donc à la Commission de la représentation électorale que l'exemption concernant le district du Bic respecte les mêmes limites géographiques que lors des élections de 2017 et, conséquemment, que le district de Sacré-Cœur garde aussi les siennes.

Je vous remercie de votre attention et je vous transmets mes salutations distinguées.

Danielle Brabant

[Redacted signature block]

[Redacted contact information]